

**COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021**

--°°0°°--

1-PV du 28 octobre 2021

Adopté à 23 POUR.

2- Urbanisme

2.1 Déclassement rétroactif de parcelles / échange commune de RUE – Carrefour

Adopté à 23 POUR.

2.2 Adhésion au syndicat mixte ouvert A.GE.D.I (logiciel d'urbanisme)

Adopté à 23 POUR.

M. LEPAYSAN est désigné comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat A.GE.D.I

3- Personnel

3.1 Création d'un groupe de travail sur la restructuration de la mairie

Adopté à 23 POUR.

4-Finances

4.1 Budget Commune – DM n°2

Adopté à 23 POUR.

Section d'investissement :

Dépenses :

- 2152-203 installations de voirie – voies et réseaux :	- 4 165 €
- 2188-202 autres immobilisations corporelles - bâtiments :	- 725 €
- 2183-206 matériel de bureau – acquisitions diverses :	- 2 000 €
- 2152-206 installations de voirie – acquisitions diverses :	+ 6 165 €
- 2188-206 autres immobilisations corporelles – acquisitions diverses :	+ 725 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- 7391171 dégrèvement de taxe foncière :	+ 368 €
- 022 dépenses imprévues :	- 368 €

4.2 Budget Commune – Demande de subvention club loisirs et détente

Adopté à 23 POUR

Subvention de 300 € pour l'année 2021.

4.3 Budget Commune – Travaux de réhabilitation et rénovation énergétique des anciens logements de fonction du groupe scolaire Gabriel Deray (pavillons) – Demande de subvention

Adopté à 23 POUR.

Montant total HT :	174 462 €
Subvention Etat – DSIL (80 %) :	114 048 €
Subvention Conseil Départemental :	/
Subvention Conseil Régional :	/
Part revenant au maître d'ouvrage :	
▪ Emprunt :	/
▪ Fonds propre :	77 860 € dont 17 446 € de TVA
▪ Autres :	/

4.4 Budget Commune – Implantation de deux réserves incendie à Larronville – Demande de subvention

Adopté à 23 POUR.

Coût total HT de l'opération :	17 889,72 €
DETR	5 366,92 €
DSIL :	8 944,86 €

Autofinancement communal 3 577,94 € plus TVA 3 577,94 € soit 7 155,88 € sur fonds propres

4.5 Budget Commune – Aménagement piéton/PMR de l'accès à la cité scolaire du Marquenterre- Demande de subvention

Adopté à 23 POUR.

Coût total : 21 000 €
DETR : 7 350 €
Autofinancement communal : 13 650 € plus TVA 4 200 € soit 17 850 € sur fonds propres

4.6 Budget Commune – Création d'un parcours sportif aux étangs de Lannoy – Demande de subvention

Adopté à 22 POUR, 1 ABSTENTION en raison du manque de précision de l'emplacement du projet.

Coût total HT : 5 583 € HT
DETR : 1 675 €
Autofinancement communal : 3 908 € plus TVA 1 417 € soit 5 325 € sur fonds propres

4.7 Budget Commune – Création d'une aire de jeu au stade des Frères Caudron – Demande de subvention

Adopté à 23 POUR.

Coût total HT : 32 460,00 €
DETR : 9 738,00 €
Autofinancement communal : 22 722,00 € plus TVA 6 492,00 € soit 29 214,00 € sur fonds propres

4.8 Budget Commune – Modernisation de l'éclairage public – Centre-Ville – Demande de subvention

Adopté à 23 POUR.

Coût total HT : 48 295 €
Subvention CD80 : 19 318 €
Autofinancement : 28 977 € plus TVA 9 659 € soit 38 636 € sur fonds propres

4.9 Budget Assainissement – Remplacement du poste de refoulement dit « Savreux » - Demande de subvention

Adopté à 23 POUR.

Coût total HT : 89 712,00 €
DETR (30 %) : 26 913,60 €
Agence de l'Eau Artois-Picardie (25 %) : 22 428,00 €
Autofinancement : 40 370,40 € plus 17 942 € de TVA soit 58 312,40 € sur fonds propres

4.10 Budget Eau – Connexion des réseaux AEP entre la route d'Arry et le hameau de Canteraine – Demande de subvention

Adopté à 23 POUR.

Coût total HT : 75 968,00 €
DETR : 26 588,80 €
Autofinancement SPIC EAU : 49 379,20 € plus TVA 15 193,60 € soit 64 572,80 € sur fonds propres

4.11 Budget Eau – Renouvellement du réseau AEP de la rue de la Fontaine – Demande de subvention

Adopté à 23 POUR.

Coût total HT : 32 833,00 €
DETR : 11 491,55 €
Autofinancement SPIC EAU : 21 341,45 € plus TVA 6 566,60 € soit 27 908,05 € sur fonds propres

4.12 Budget Eau – Renouvellement du réseau AEP de la route de Saint Firmin

Adopté à 23 POUR.

Coût total HT : 94 330,00 €
DETR : 33 015,50 €
Autofinancement SPIC EAU : 61 314,50 € plus TVA 18 536 € soit 79 850,50 € sur fonds propres

5-Questions diverses/Communication – Droit d'initiative

/